



# **SUPER LEAGUE**

## **REGLEMENT SPORTIF**

### **ANNEXE 26 DES RGS SOFTBALL**

**Application RGS Article 1.11**

# Règlement Sportif de la Super League Softball

La Super League Softball se déroule sous la responsabilité technique de la direction technique nationale (DTN).

## Article 1 - Des objectifs

La Super League Softball permet à la fédération de promouvoir le Softball féminin français au travers de rencontres opposant les meilleures joueuses actuelles.

## Article 2 - Des participants

- 2.1 Les équipes participantes sont constituées d'une sélection de joueuses pouvant varier tout au long de la compétition, issues des différents collectifs féminins softball, senior, 22U et 18U, ou évoluant au sein des championnats nationaux féminins de Softball et ayant vocation à être sélectionnées en Equipe de France, ainsi que de joueuses étrangères évoluant en Division 1 féminine Softball.
- 2.2 Les joueuses sont sélectionnées par la DTN en lien avec le Directeur technique national, les managers des différentes Équipes de France et les managers des clubs participant aux championnats nationaux féminins de Softball.

## Article 3 - Du titre et droits sportifs

- 3.1 La Super League Softball ne donne lieu à aucune délivrance de titre.

## Article 4 - De la formule sportive

- 4.1 La Super League Softball se joue sur un nombre de week-ends déterminé par la DTN. La DTN définit également pour chaque saison sportive le nombre d'équipes participant à la compétition et par conséquent le nombre de matchs effectués par ces dernières lors de chaque week-end. Pour exemple, si la Super League se joue à trois équipes, chaque weekend chaque équipe jouera quatre matchs.
- 4.2 Après chaque week-end, la DTN établit un classement par points des athlètes ayant participé aux rencontres du weekend ainsi qu'un classement général. Les joueuses les mieux classées le week-end précédent sont désignées capitaines pour le prochain week-end de compétition.
- 4.3 Le lundi soir précédent chaque week-end de compétition, les capitaines procèdent à la draft des joueuses pour composer leur équipe.

## Article 5 - Du calendrier

- 5.1 La CFS et la DTN établissent le calendrier provisoire en concertation avec le ou les organisateurs de la compétition en y apportant le cas échéant des corrections. Le(s) organisateur(s) fera/feront ses/leurs propositions par écrit, la DTN pouvant y apporter, le cas échéant, des modifications.
- 5.2 La CFS et la DTN communiquent ensuite le calendrier définitif aux joueuses concernées et aux clubs dans lesquels elles sont licenciées.

## Article 6 - De la rencontre

- 6.1 La Super League Softball se joue selon les règles de jeu éditées par la DTN chaque saison sportive.
- 6.2 Les rencontres se déroulent en 5 ou 7 manches sur décision préalable de la DTN.
- 6.3 Les balles sont les balles officielles de catégorie 19+ fournies par la fédération, conformément à la circulaire des balles officielles Softball votée par le comité directeur fédéral.
- 6.4 Les battes doivent correspondre à la liste officielle votée par le comité directeur fédéral

### **Article 7 - De l'occupation des terrains**

- 7.1 L'équipe recevante occupe l'abri des joueuses de troisième base.
  
- 7.2 La réunion à la plaque de but entre arbitres et entraîneurs se tient cinq minutes avant le début de la rencontre.

### **Article 8 - Des arbitres**

Les arbitres de la rencontre sont nommés par la DTN en coordination avec la commission fédérale arbitrage.

### **Article 9 - Streaming des rencontres**

Le terrain sur lequel se déroule la Super League Softball doit être équipé d'une connexion internet indépendante, et suffisante pour permettre le streaming des rencontres.